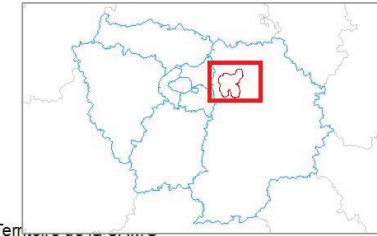
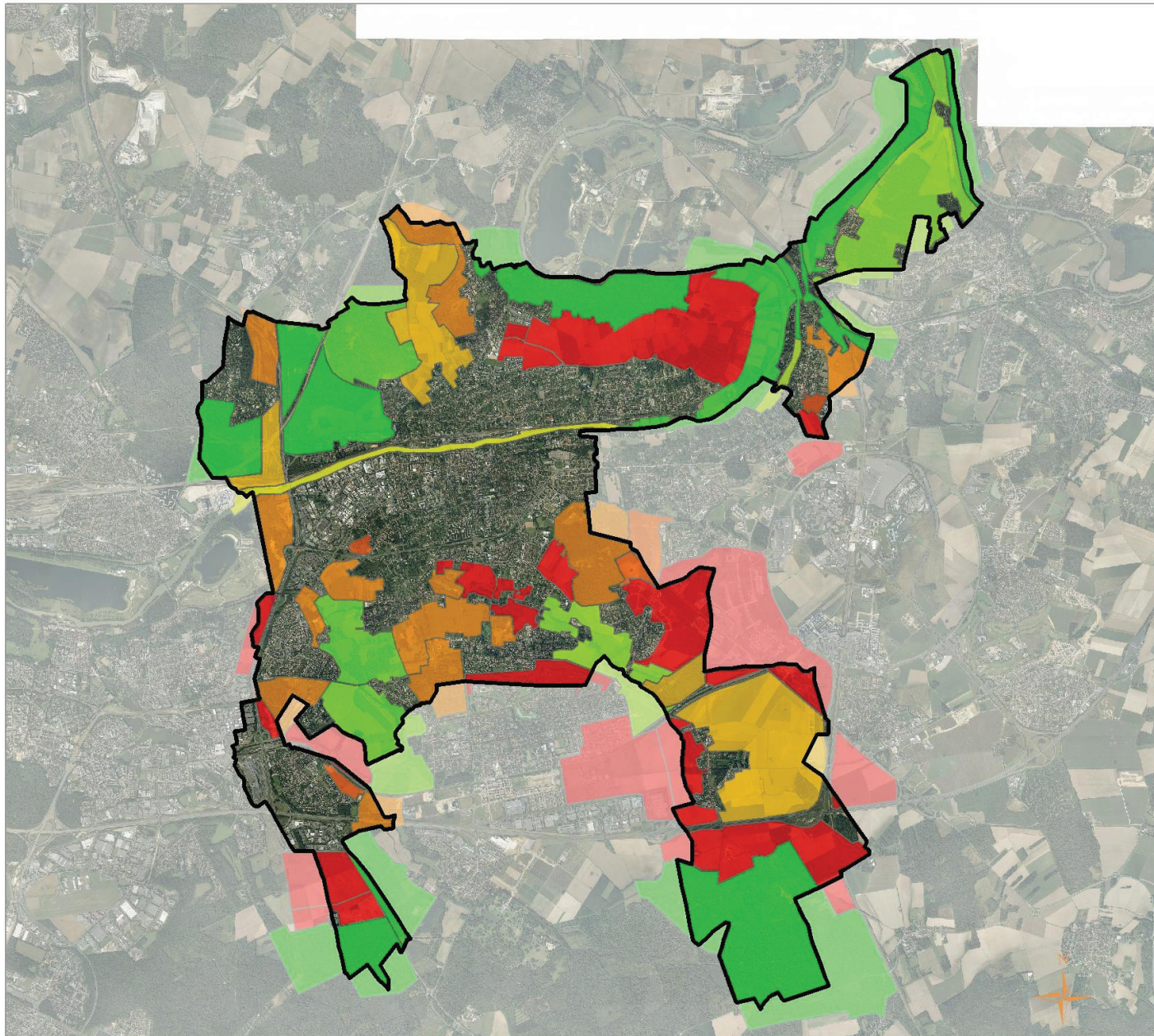


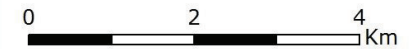
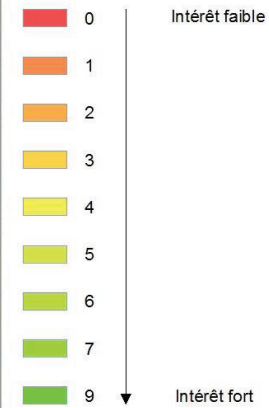
Mise en place d'un PPEANP sur le territoire de Marne et Gondoire



Terri...



Intérêt patrimonial



VI.2. Evaluation de la fonctionnalité écologique

L'évaluation, compilée à partir de l'analyse cartographique de l'occupation du sol et des différentes trames écologiques identifiées sur le territoire permet de mettre en évidence le niveau de fonctionnalité écologique des différents espaces du territoire de la CAMG.

Les principaux ensembles fonctionnels du territoire sont notamment constitués par les grands massifs forestiers situés au Nord et au Sud du territoire. Ils représentent notamment d'importants cœurs de nature constitutifs de la trame des milieux boisés (cf partie III).

La vallée de la Brosse constitue également une entité fonctionnelle, en lien avec la présence de corridors boisés et d'une trame humide fonctionnelle (étang de la Loy en particulier).

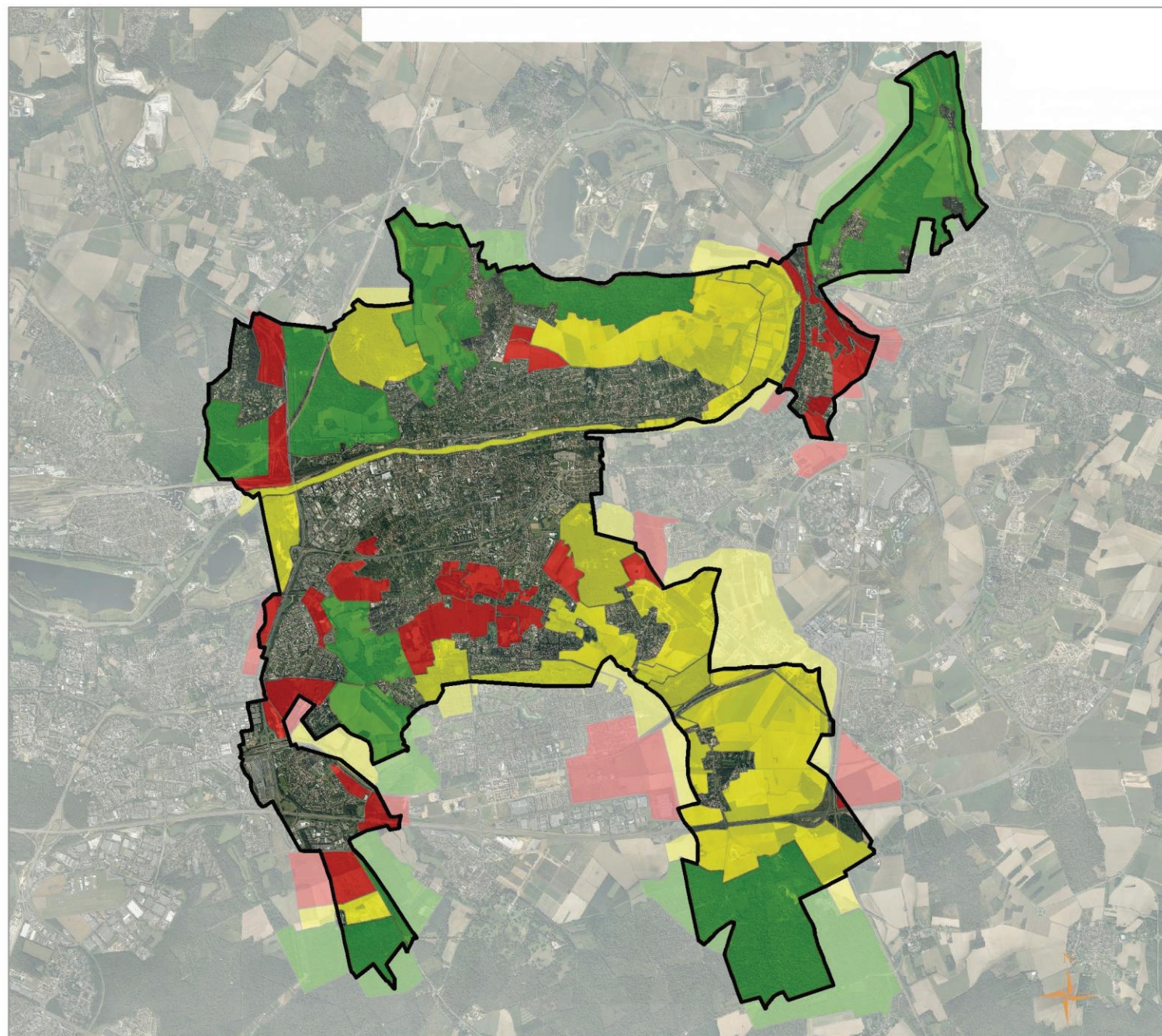
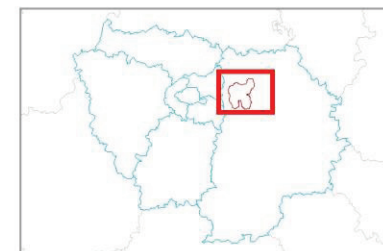
Parmi les espaces à fonctionnalité moyenne, plusieurs entités peuvent être citées.

Il s'agit notamment :

- De la vallée de la Marne, relativement fonctionnelle en partie amont, mais dégradée en contexte urbain (absence de milieux humides associés au cours d'eau)
- Des espaces agricoles de l'Est du territoire, traversés par des corridors mais dont la fonctionnalité est dégradée par les nombreuses infrastructures de transport (A4, RER).

Enfin, un certain nombre d'espaces s'avèrent faiblement fonctionnels, du fait notamment de la présence de ZAC qui dégradent voire rompent les corridors écologiques.

Mise en place d'un PPEANP sur le territoire
de Marne et Gondoire



- ▭ Territoire de la CAMG
- Fonctionnalité écologique
 - Bonne
 - Dégradée
 - Très dégradée



VI.3. Synthèse de l'intérêt paysager

Le diagnostic paysager du territoire montre une importante représentation des secteurs à intérêt paysager fort.

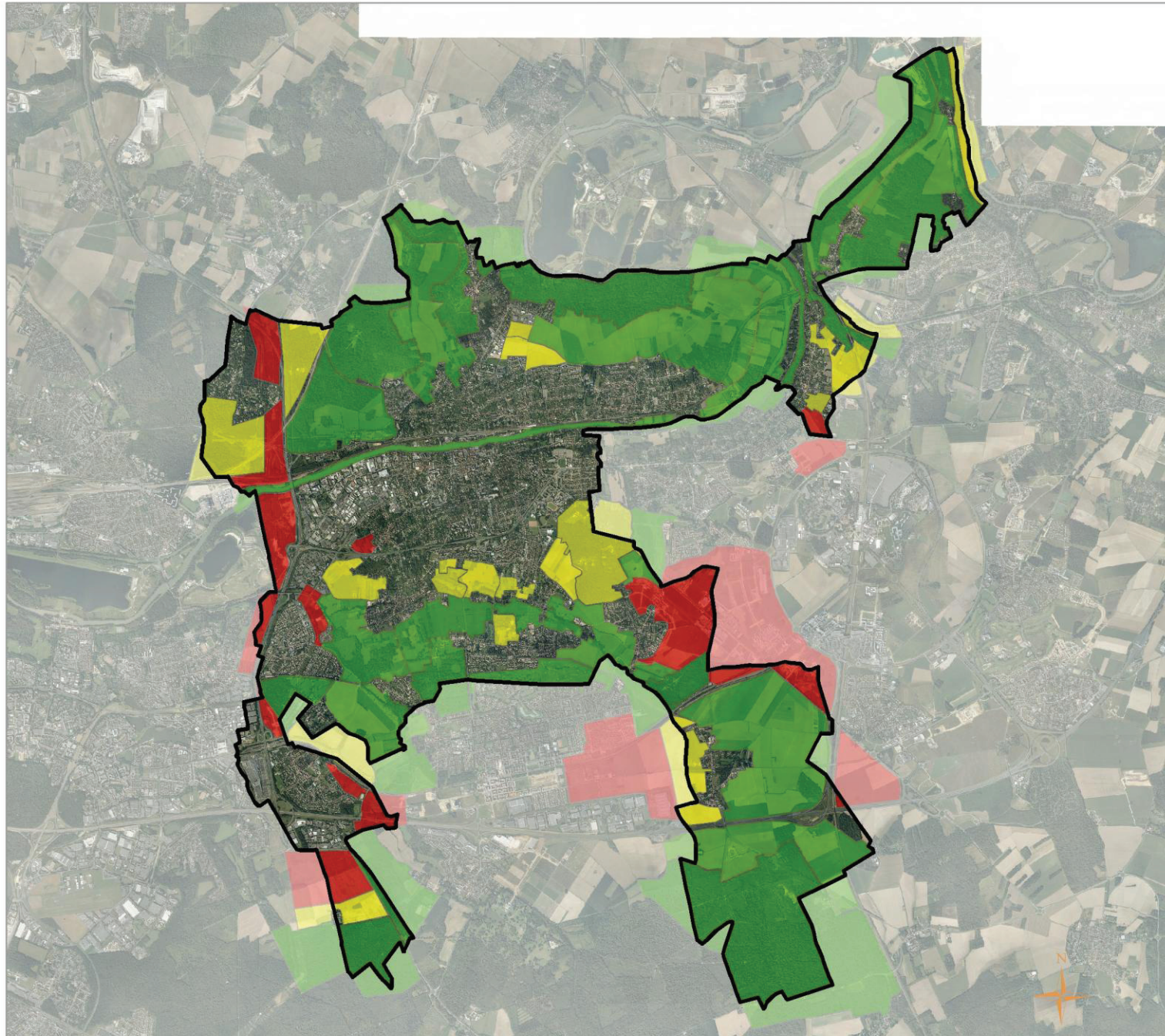
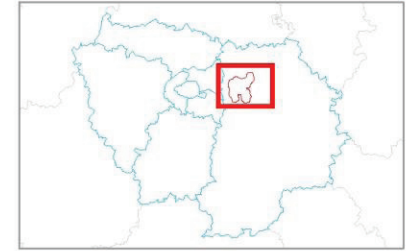
Ceci est notamment lié au caractère vallonné de certaines parties du territoire qui offre des perspectives élargies sur les alentours et des points de vue remarquables. On retrouve notamment cette caractéristique au niveau des boucles de la Marne.

Les espaces boisés constituent également des éléments marquants, structurant le paysage, comme cela a été présenté dans la partie III du présent rapport.

L'intérêt paysager des vallées de la Brosse et de la Gondoire est également notable, avec la délimitation des vallées et les nombreux sites architecturaux réhabilités, tel que le Moulin Russon ou les nombreux parcs et châteaux.

A l'échelle du territoire, plusieurs espaces ont, à l'inverse, été identifiés pour leur faible intérêt paysager. Il s'agit notamment des secteurs en cours d'urbanisation, où la présence de ZAC interfère dans l'ambiance et la structuration des perspectives.

Mise en place d'un PPEANP sur le territoire de Marne et Gondoire



Territoire de la CAMG

Intérêt paysager

- Faible
- Moyen
- Fort

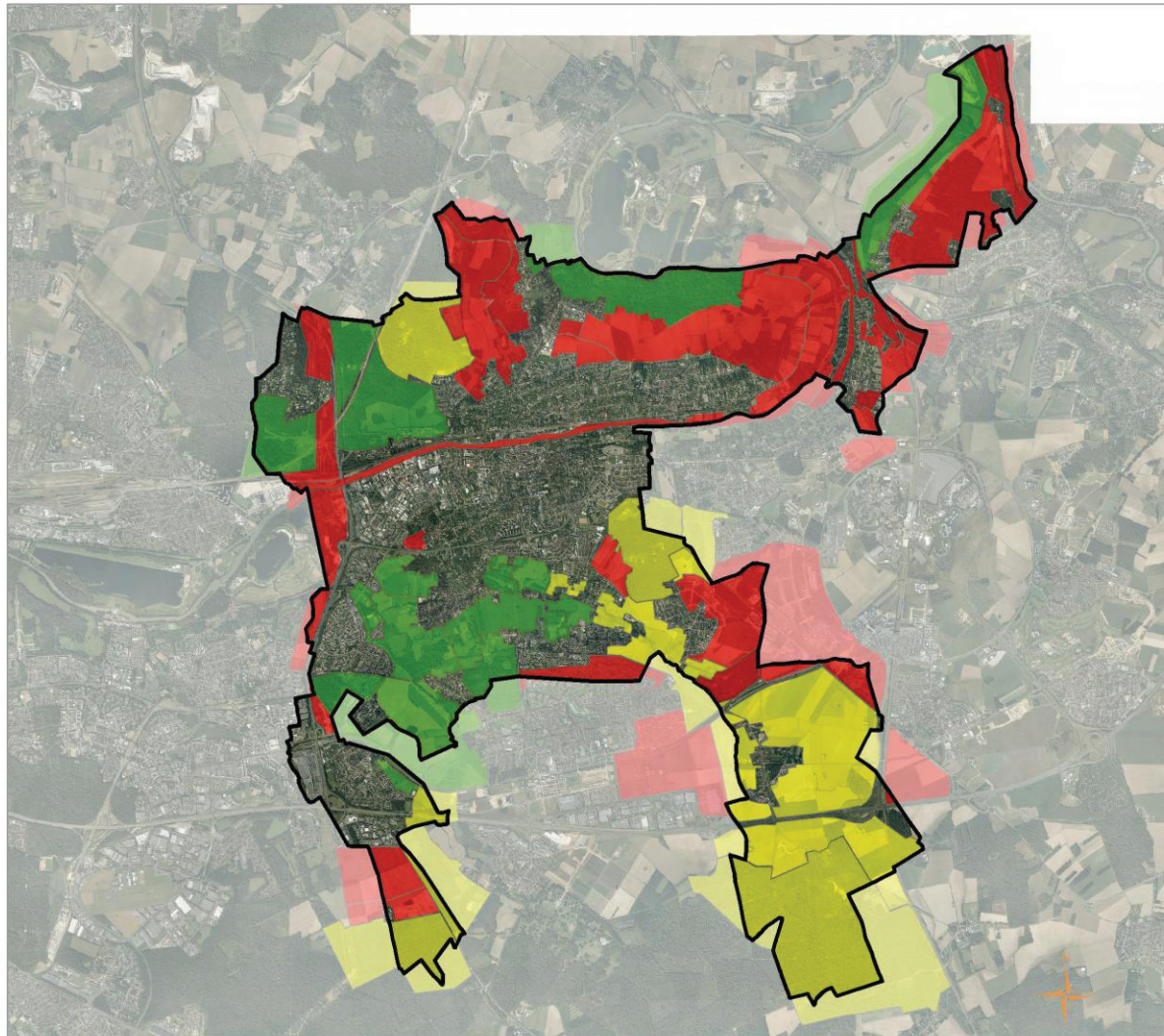


VI.4. Le niveau de protection des espaces

L'analyse de la répartition des zonages du patrimoine naturel sur le territoire et de leurs différentes implications permet d'évaluer le niveau de prise en compte et de protection existant sur les différents secteurs étudiés.

Il ressort notamment :

- Un niveau de protection moyen à faible sur la grande majorité du territoire. A l'échelle du territoire, ceci se concrétise notamment par la présence de PRIF (Brosse et Gondoire notamment) ;
- Un niveau de protection fort :
 - sur les entités incluses dans la ZPS « Boucles de la Marne ». L'inclusion dans ce zonage induit notamment la nécessaire réalisation d'une évaluation des incidences au titre des directives européennes, pour un certain nombre de projets et de documents de planification. Une entité, à l'ouest du territoire, est également concernée par le site Natura 2000 « Bois de Vaires-sur-Marne » mais de façon marginale.
 - sur les entités comprises dans des sites inscrits et sites classés, sur les secteurs notamment de la vallée de la Brosse, de la Gondoire et du Bois de Pomponne.



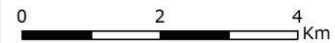
Mise en place d'un PPEANP sur le territoire de Marne et Gondoire



▭ Territoire de la CAMG

Niveau de protection

- Faible
- Moyen
- Fort



Sources : Limites administratives © DRIEE 2010 - SCAN 25 - IGN © Cartographie : Biotope, 2010

VI.5. Les menaces pesant sur les espaces naturels

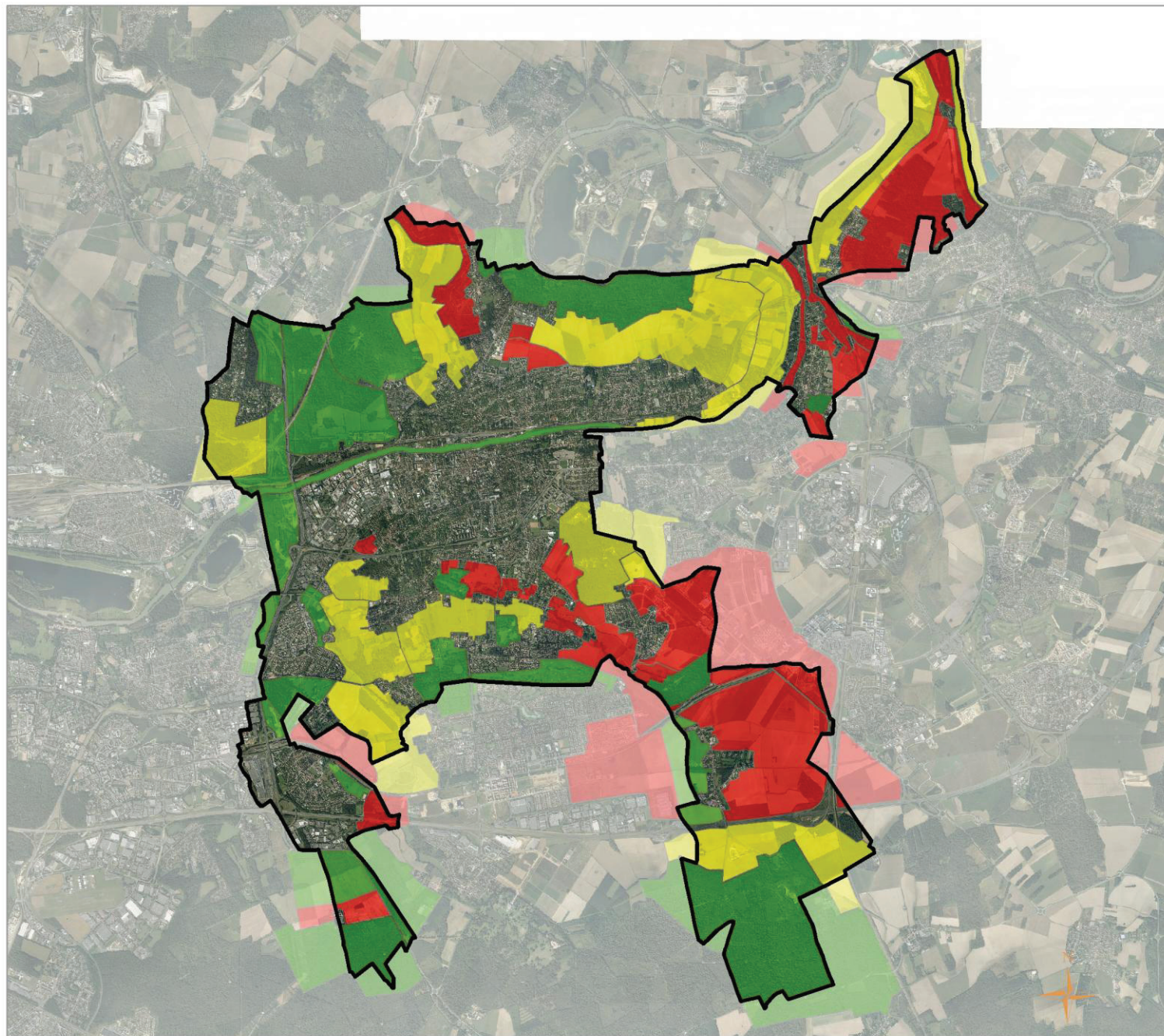
L'identification des secteurs en mutation sur le territoire (secteurs en cours d'urbanisation ou avec des projets à plus ou moins long terme) permet de mettre en évidence les espaces naturels dont la pérennité risque de ne pas être assurée.

Ces menaces consistent, d'une part, en des projets d'urbanisation importants, mais également en une urbanisation plus diffuse qui gagne progressivement certains espaces (mitage du territoire).

Les principales entités concernées par des menaces importantes sont notamment les espaces agricoles autour de Jossigny et Chanteloup-en-Brie sur lesquels d'importants projet existent, mais également les coteaux de Lesches et de Carnetin, plutôt concernés par un mitage de l'espace.

Les grands boisements apparaissent, quant à eux, relativement peu menacés, du fait, notamment de l'intervention importante de l'AEV. Un certain nombre de ces boisements (dont la forêt des Vallières) sont en effet des propriétés régionales (Cf Partie III).

Mise en place d'un PPEANP sur le territoire de Marne et Gondoire



Territoire de la CAMG

Menace

- Faible
- Moyenne
- Forte



Synthèse de la fonctionnalité naturelle



L'ensemble du territoire de la CAMG présente des niveaux de fonctionnalité variables.

Le Nord du territoire présente une bonne fonctionnalité dans la forêt des Vallières et sur une partie de la forêt de Pomponne lié à la présence de secteur forestiers homogène. Elle est ensuite moins fonctionnelle dans les milieux herbacés et sur les rives de la Marne, proche des secteurs urbanisés. Les abords de la Francilienne constituent le principal élément non fonctionnel de ce secteur, scindant le secteur 1 avec le Bois de Vaires-sur-Marne à l'Ouest et l'ensemble décrit précédemment à l'Est.

Sur le secteur constitué du Pédoncule de Chalifert et du marais de Lesches, les degrés de fonctionnalité sont très marqués. L'ensemble constitué par la Ru du Rapienet et le marais du refuge, au Nord-Est est fonctionnel, alors que le secteur de Chalifert n'est plus fonctionnel à la suite d'un fort mitage de l'espace par les voies de communication et l'urbain.

Des problématiques de mitages de l'espace qui se retrouvent sur l'ensemble du secteur faiblement fonctionnel entre les bords de Marne et la Forêt de Ferrières. Ce secteur, traversant le plateau de Jossigny, est indéniablement le corridor écologique le plus dégradé en raison de la forte présence d'infrastructures de communication, de différents projets urbains prévues à court termes et de la disparition des différents éléments relais (bosquets, haies...).

Une perte de fonctionnalité qui se constate également sur le secteur des Vallées de la Brosse et de la Gondoire, avec de fortement contrainte de déstructuration du territoire liée à l'urbanisation et aux voies de communication.

Le sud du territoire est donc relativement peu fonctionnel, à l'exception d'un ensemble naturel constitué de l'étang de le Loy et du ru de la Brosse qui permet de conserver un espace relais encore fonctionnel entre le sud et le nord du territoire.

En termes de connectivité, les enjeux sont donc multiples. Afin de réhabiliter les principales connectivités sur le territoire, il paraît nécessaire de restaurer la continuité écologique allant de la forêt de Ferrières vers la vallée de la Marne via le bois de Chigny et la plaine de Jossigny.

Cela passe tout d'abord par la préservation des connectivités fonctionnelles existantes sur le territoire, au Nord et au niveau de l'étang de la Loy.

Le rétablissement de la connectivité entre le Nord et le sud peut être envisagé par différentes interventions :

- L'amélioration de la qualité globale de la rivière Marne et la poursuite des aménagements « écologiques » sur les rus de la Brosse et de la Gondoire, en vue d'aboutir à une meilleure qualité des habitats aquatiques et des milieux humides connexes.
- Le traitement des points de blocage, en particulier liés aux infrastructures de transports (buses, talus...), avec un maintien des espaces boisés relictuels et des lisières, constituant des éléments relais, afin de conserver les sites de transition important entre des zones forestières, urbaines et agricoles.

- la prise en compte des enjeux liés à la gestion des milieux humides et rivulaires (mares et milieux humides intraforestiers) avec la poursuite d'une gestion forestière adaptée (conservation d'arbres morts et sénescents, ...) et un entretien des espaces ouverts délaissés dans l'objectif de réhabiliter des espaces actuellement faiblement fonctionnels.